



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 15 janvier 2019 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Monsieur le conseiller François Côté est absent.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- monsieur Jean-Claude Fyfe, décédé le 17 décembre à l'âge de 85 ans;
- monsieur Henri Jolicoeur, décédé le 20 décembre à l'âge de 89 ans;
- monsieur Gabriel Durand, décédé le 24 décembre à l'âge de 84 ans;
- madame Gilberte Lamontagne-Drainville, décédée le 31 décembre à l'âge de 72 ans;
- madame Diane Sigouin, décédée le 6 janvier à l'âge de 67 ans.
- monsieur Raymond Bélisle, père de monsieur Frédéric Bélisle, journalier-commissionnaire au Service des loisirs, décédé le 13 décembre à l'âge de 67 ans;
- madame Johanne Dicaire, mère de monsieur Jonathan Meilleur, journalier-commissionnaire au Service des loisirs, décédée le 15 décembre à l'âge de 53 ans.

RÉSOLUTION 2019-01-001
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE modifier l'ordre du jour par le retrait de l'article 8. A) Dépôt et avis de motion du Règlement RV-1045-10 modifiant le Règlement RV-1045 sur la régie interne des affaires du conseil municipal, les séances publiques et la création des comités et commissions.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

RÉSOLUTION 2019-01-002 SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-075

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1441-075 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux conditions de remisage extérieur des équipements dans les zones « résidence (R) » et « communautaire (P) ».

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1441-075, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

RÉSOLUTION 2019-01-003 AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – ÉDIFICE À BUREAUX – 580, BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN – ZONE I-1 129 – DOSSIER 1809-DM-353

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative à l'édifice à bureaux à être érigé au 580, boulevard du Curé-Boivin sur le lot projeté 6 270 821 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-1 129.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir pour l'édifice à bureaux à être érigé au 580, boulevard du Curé-Boivin sur le lot projeté 6 270 821 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne :

- à 25,74 mètres l'étendue en front minimale du terrain, représentant une dérogation de 19,26 mètres, soit 43 % inférieure à l'étendue en front minimale de 45 mètres prescrit à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone;
- à 5,05 mètres la marge latérale entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 2,88 mètres, soit 36 % inférieure à la marge minimale de 7,93 mètres prescrite à l'article 253 du règlement sur le zonage;
- à 0 mètre la distance entre une ligne de lot et les espaces de stationnement, représentant une dérogation de 0,5 mètre, soit 100 % inférieure à la distance minimale prescrite à l'article 170 du règlement sur le zonage;

- à 4 le nombre d'étages du bâtiment, représentant une dérogation d'un étage, soit 33 % supérieure à la hauteur maximale de 3 étages prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone;
- à 15,85 mètres la hauteur du bâtiment, représentant une dérogation de 0,85 mètre, soit 0,1 % supérieure à la hauteur maximale de 15 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone.

Ces dérogations mineures sont accordées conditionnellement à l'établissement d'une servitude de passage sur le lot adjacent 6 270 820 du cadastre du Québec permettant l'accès à l'arrière de la propriété.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-004
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 150, CHEMIN DE LA GRANDE-
CÔTE – PROJET O QUAI DU NORD (PHASE 2) – ZONE R-3 222-1 –
DOSSIER 1811-DM-358**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment multifamilial à être érigé au 150, chemin de la Grande-Côte sur le lot 6 253 287 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-3 222-1.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir pour le bâtiment multifamilial à être érigé au 150, chemin de la Grande-Côte sur le lot 6 253 287 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne :

- à 6,43 mètres la marge latérale entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 3,78 mètres, soit 37 % inférieure à la marge minimale de 10,21 mètres prescrite à l'article 253 du Règlement RV-1441 sur le zonage;
- de permettre l'aménagement de cases de stationnement l'une derrière l'autre, en dérogation avec l'article 168 du règlement sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-005
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2018 et des séances extraordinaires du 4 et du 6 décembre 2018 tels que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-006
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-071 – ADOPTION**

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-071 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 6 novembre 2018, suivant la résolution 2018-11-642;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 4 décembre 2018;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-071 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'addition de dispositions particulières à la zone I-1 129 et y permettre les jeux d'évasion et d'énigmes.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-007
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-072 – ADOPTION**

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-072 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 6 novembre 2018, suivant la résolution 2018-11-643;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 4 décembre 2018;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-072 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait aux stations-services.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-008
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-073 – ADOPTION**

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-073 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 6 novembre 2018, suivant la résolution 2018-11-644;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 4 décembre 2018;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-073 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création des zones R-1 210-2 et R-1 210-3, par l'établissement de leurs dispositions particulières et par l'agrandissement des zones R-1 210 et CONS 207.

Adoptée

Madame la conseillère Lori Doucet quitte la salle des délibérations quelques minutes.

**RÉSOLUTION 2019-01-009
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-074 – ADOPTION**

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-074 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 6 novembre 2018, suivant la résolution 2018-11-645;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 4 décembre 2018;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-074 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la réduction de la marge arrière minimale requise dans les zones R-1 306 et R-1 308.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Lori Doucet qui s'est absentée.

Madame la conseillère Lori Doucet reprend son siège et participe à nouveau aux délibérations du conseil.

**RÉSOLUTION 2019-01-010
RÈGLEMENT RV-1619-2 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 décembre 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1619-2 modifiant le Règlement RV-1619 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Yvonne-Lacroix et autorisant un emprunt à cette fin.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-011
RÈGLEMENT RV-1649 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 décembre 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1649 décrétant des travaux de fondation de rue, de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Yvonne-Lacroix, tronçon II et leur financement par emprunt.

Adoptée

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-01-012
RÈGLEMENT RV-1441-071**

Le projet de Règlement RV-1441-071 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'addition de dispositions particulières à la zone I-1 129 et y permettre les jeux d'évasion et d'énigmes est déposé.

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-071 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'addition de dispositions particulières à la zone I-1 129 et y permettre les jeux d'évasion et d'énigmes.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-01-013
RÈGLEMENT RV-1441-072**

Le projet de Règlement RV-1441-072 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait aux stations-services est déposé.

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-072 modifiant les dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait aux stations-services.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-01-014
RÈGLEMENT RV-1441-073**

Le projet de Règlement RV-1441-073 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création des zones R-1 210-2 et R-1 210-3, par l'établissement de leurs dispositions particulières et par l'agrandissement des zones R-1 210 et CONS 207 est déposé.

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-073 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création des zones R-1 210-2 et R-1 210-3, par l'établissement de leurs dispositions particulières et par l'agrandissement des zones R-1 210 et CONS 207.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-01-015
RÈGLEMENT RV-1441-074**

Le projet de Règlement RV-1441-074 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la réduction de la marge arrière minimale requise dans les zones R-1 306 et R-1 308 est déposé.

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-074 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la réduction de la marge arrière minimale requise dans les zones R-1 306 et R-1 308.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-01-016
RÈGLEMENT RV-1447-022**

Le projet de Règlement RV-1447-022 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone R-1 210-2 est déposé.

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1447-022 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone R-1 210-2.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-01-017
RÈGLEMENT RV-1654**

Le projet de Règlement RV-1654 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements municipaux pour l'année 2019 et leur financement par emprunt est déposé.

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1654 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements municipaux pour l'année 2019 et leur financement par emprunt.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-01-018
RÈGLEMENT RV-1655**

Le projet de Règlement RV-1655 sur la politique de participation publique en matière d'urbanisme est déposé.

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1655 sur la politique de participation publique en matière d'urbanisme.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-01-019
RÈGLEMENT RV-1656**

Le projet de Règlement RV-1656 décrétant l'acquisition de compresseurs pour l'aréna et leur financement par emprunt est déposé.

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1656 décrétant l'acquisition de compresseurs pour l'aréna et leur financement par emprunt.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2019-01-020
RÈGLEMENT RV-1657**

Le projet de Règlement RV-1657 décrétant des travaux de réfection d'une partie du chemin de la Grande-Côte entre la rue Hubert-Aquin et l'autoroute 13 et autorisant un emprunt à cette fin est déposé.

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1657 décrétant des travaux de réfection d'une partie du chemin de la Grande-Côte entre la rue Hubert-Aquin et l'autoroute 13 et autorisant un emprunt à cette fin.

**RÉSOLUTION 2019-01-021
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 9 novembre au 20 décembre 2018.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-01-022
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2018 montrant un total des activités de 6 428 066,53 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-01-023
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 13 décembre 2018 et révisée par le Service de la trésorerie le 17 décembre 2018, montrant un montant payable total de 163 836,71 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-01-024
EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser la trésorière de la Ville à emprunter au fonds de roulement les sommes suivantes remboursables sur une période de trois (3) ans, à savoir :

- A) 9 000 \$ pour l'achat de compteurs intelligents pour les gros consommateurs (projet 40 001 B);
- B) 25 000 \$ pour les îlots de chaleurs (achat végétaux et matériel pépinière) (projet 41 002 C);
- C) 3 000 \$ pour l'achat d'un quai pour fontaine d'aération (projet 41 003);
- D) 4 000 \$ pour l'achat de filets protecteurs pour plateaux sportifs (projet 799 003 C);
- E) 10 000 \$ pour l'achat de clôtures diverses (projet 799 011 B);
- F) 15 000 \$ pour les panneaux de règlement et identification des parcs (projet 799 024 C);
- G) 10 000 \$ pour la mise à niveau des aires de jeux (copeaux et sable) (projet 799 043);
- H) 10 000 \$ pour l'embellissement des événements (projet 799 049);

I) 5 000 \$ pour divers aménagements de bureau au Service des travaux publics (projet 813 007);

J) 10 000 \$ pour la ventilation des vestiaires des employés au Service de travaux publics (projet 813 008);

K) 8 000 \$ pour l'acquisition de supports à vélo dans différents parcs (projet 799 006);

L) 12 000 \$ pour le remplacement d'équipements d'activités sportives (projet 70 004);

M) 12 000 \$ pour le remplacement d'équipements événementiels (projet 70 002 C).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-025
AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'affecter la somme de 40 000 \$ du surplus libre accumulé au remplacement d'arbres résultant des dommages causés par la présence de l'agrile du frêne sur le territoire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-026
CONSEIL – DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE désigner conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), la conseillère Karine Laramée mairesse suppléante à compter du 16 janvier 2019 jusqu'à la désignation de son remplaçant.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-027
PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – DÉPÔT**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prendre acte du dépôt par la greffière du procès-verbal de correction du Règlement RV-1653 sur la contribution au financement des services d'eau, d'égout et d'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier 2019 ayant trait au taux de taxe pour l'assainissement de l'eau, conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-028
TRAVAILLEUR DE RUE – SIGNATURE D'UNE D'ENTENTE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE reconduire avec l'organisme L'Écluse des Laurentides, l'entente de services d'un travailleur de rue sur le territoire de la Ville de Boisbriand pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

D'autoriser une dépense de 15 000 \$ (non taxable) imputable au poste budgétaire 02 710 06 419.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-029
RÉCUPÉRATION DES APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS ET GESTION
DES HALOCARBURES – SIGNATURE D'UNE ENTENTE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le projet d'entente avec l'organisme Grenier populaire des Basses-Laurentides ayant trait à la récupération des meubles et des appareils électroménagers, incluant la gestion des halocarbures, sur le territoire de la Ville, pour la période du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2020 au montant forfaitaire de 8 250 \$.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 420 10 535.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-01-030
BAIL AVEC BANQUE NATIONALE DU CANADA – 938, BOULEVARD DE LA
GRANDE-ALLÉE – PROLONGATION

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prolonger le bail avec Banque nationale du Canada du local situé au 938, boulevard de la Grande-Allée jusqu'au 31 janvier 2019 à 23 h 59, selon les conditions prévues à la demande de modification.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-01-031
BAIL AVEC BANQUE NATIONALE DU CANADA – 999, BOULEVARD DE LA
GRANDE-ALLÉE

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet de bail avec Banque nationale du Canada du local situé au 999, boulevard de la Grande-Allée d'une superficie approximative de 131 pieds carrés pour l'installation, l'exploitation et l'entretien d'un guichet automatique, pour la période du 15 janvier 2019 au 14 janvier 2022, avec option de prolongation d'une durée additionnelle de 3 ans.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-01-032
PROGRAMME D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ DE L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LES PARCS DE ROULI-ROULANT,
PISTES DE BMX ET AMÉNAGEMENTS SEMBLABLES

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE se joindre, conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, au regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2024.

D'accepter qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander en cours de contrat, par résolution, son adhésion au regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence et que cette jonction ne doive pas dénaturer les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-01-033
MANDAT AUX PROCUREURS – RÉFECTION DU BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE mandater la firme Prévost Fortin D'Aoust afin d'entreprendre des procédures judiciaires contre la firme Ingémax inc. pour la réalisation de travaux correctifs suite aux problématiques d'alignement des voies, dans le cadre des travaux de réfection du boulevard de la Grande-Allée, entre l'avenue des Grandes-Tourelles (sud) et le chemin de fer.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-01-034
BUDGET PARTICIPATIF 2018 – PROJETS GAGNANTS

ATTENDU que suite au dévoilement du projet de budget participatif le 22 juin 2018, la Ville a reçu 22 projets de la part des citoyens;

ATTENDU que 8 de ces projets répondaient aux critères et ont été soumis au vote des citoyens;

ATTENDU la somme de 100 000 \$ allouée au budget participatif 2018;

ATTENDU que les deux projets ayant obtenus le plus grand nombre de votes des citoyens totalisent une estimation budgétaire de moins de 100 000 \$;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la réalisation d'un observatoire astronomique à la pépinière municipale et l'ajout de deux terrains de pétanque au parc Régional, conformément au rapport de la responsable des relations avec les citoyens en date du 4 décembre 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-035
FESTIVAL « UN AIR D'ICI ET D'AILLEURS » – AUTORISATION – VENTE ET
CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à obtenir un permis de consommation et de vente de boissons alcooliques auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la tenue du festival « Un air d'ici et d'ailleurs » au parc Claude-Jasmin du 8 au 10 juillet 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-036
FESTIVAL « UN AIR D'ICI ET D'AILLEURS » – DEMANDE DE
DÉROGATION AU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la tenue du festival « Un air d'ici et d'ailleurs » du 8 au 10 juillet 2019 au parc Claude-Jasmin.

D'autoriser une dérogation aux dispositions du Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie qui pourraient entraver la tenue de cette activité pourvu qu'elles ne constituent aucune nuisance à la paix et le bon ordre public.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-037
FÊTE FAMILIALE – AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE
BOISSONS ALCOOLISÉES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à obtenir un permis de consommation et de vente de boissons alcooliques auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la tenue de la Fête familiale au parc Claude-Jasmin le 19 août 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-038
FÊTE FAMILIALE – DEMANDE DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT
RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la tenue de la Fête familiale le 19 août 2019 au parc Claude-Jasmin.

D'autoriser une dérogation aux dispositions du Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie qui pourraient entraver la tenue de cette activité pourvu qu'elles ne constituent aucune nuisance à la paix et le bon ordre public.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-039
FÊTE NATIONALE – AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE
BOISSONS ALCOOLISÉES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à obtenir un permis de consommation et de vente de boissons alcooliques auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la tenue de la Fête nationale au parc René-Lévesque le 23 juin 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-040
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accorder un don de 200 \$ à la maison d'accueil pour femmes Le Mitan, pour l'année 2019.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-041
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de novembre 2018 montrant un total mensuel de 14 288 782 \$ et un cumulatif de 67 377 495 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-01-042

**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
O QUAI DU NORD (PHASE 2) – 150, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE –
ZONE R-3 222-1**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2018 portant le numéro R-18-CU-4051 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction de la phase 2 du projet O Quai du Nord à être implanté au 150, chemin de la Grande-Côte dans la zone R-3 222-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par DKA Architectes le 22 novembre 2018;
- plan d'implantation préparé par Cusson Létourneau arpenteurs-géomètres le 14 novembre 2018;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B le 7 avril 2017;
- simulations visuelles;
- panneau des échantillons préparé par DKA Architectes.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 75 000 \$ pour l'aménagement paysager et l'espace tampon.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-01-043

**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
ÉDIFICE GUFORT ÉLECTRIQUE – BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN – ZONE
I-1 129**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2018 portant le numéro R-18-CU-4049 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction par le Groupe Gufort inc. d'un édifice à bureaux à être implanté sur le lot projeté 6 270 821 longeant le boulevard du Curé-Boivin dans la zone I-1 129 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par François Grenon Architecte le 23 novembre 2018;
- plan d'implantation préparé par PHB arpenteurs-géomètres le 28 novembre 2018;

- extrait du plan d'aménagement paysager préparé par Les Paysages Ducharme et Associés le 10 septembre 2018;
- simulations visuelles du bâtiment;
- panneau des échantillons de matériaux préparé par François Grenon Architecte le 13 septembre 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-044
 APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT –
 MAÎTRE SALADIER – 1755, BOULEVARD LIONEL-BERTRAND – ZONE
 I-1 409**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
 APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2018 portant le numéro R-18-CU-4044 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis d'agrandissement par Maître Saladier inc. du bâtiment industriel situé au 1755, boulevard Lionel-Bertrand dans la zone I-1 409 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- document de présentation daté du 19 novembre 2018;
- plan d'architecture préparé par Dany Langevin architecte le 29 novembre 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-045
 APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION ET
 D'AUTORISATION D'ENSEIGNE – STRUCTUBE – 3350, AVENUE DES
 GRANDES-TOURELLES – ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
 APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2018 portant le numéro R-18-CU-4036, conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, à la Politique d'affichage à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur commercial du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de rénovation et de certificat d'autorisation du projet d'enseignes pour le magasin Structube situé au 3350, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- document de présentation préparé par Loda Design le 15 novembre 2018;

- plan des enseignes préparé par Enseignes Access le 16 novembre 2018.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-01-046
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE DÉTACHÉE SUR POTEAU – BOULANGERIE LE MARQUIS –
76, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 106

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2018 portant le numéro R-18-CU-4039 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation de l'enseigne détachée sur poteau pour la boulangerie Le Marquis située au 76, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 106 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et détails de l'enseigne préparés par Klibi Design le 21 novembre 2018 et aux photos de l'enseigne détachée existante.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-01-047
APPROBATION D'UN CONCEPT D'AFFICHAGE – BÂTIMENT
COMMERCIAL – 403 À 409, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE
C-2 239

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2018 portant le numéro R-18-CU-4037 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation du concept d'affichage pour le bâtiment commercial situé aux 403 à 409, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 239 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- concept d'affichage pour l'enseigne collective détachée préparé par Zones enseignes + Éclairage reçu le 3 décembre 2018;
- concept d'affichage pour les enseignes du bâtiment daté du 28 novembre 2018.

Adoptée

RÉSOLUTION 2019-01-048
AMÉNAGEMENT PAYSAGER – RUE YVONNE-LACROIX, PHASE II

ATTENDU le développement de la rue Yvonne-Lacroix, phases I et II;

ATTENDU l'approbation des plans d'aménagement paysager des phases I et II aux termes des résolutions du conseil municipal portant les numéros 2017-04-235 et 2018-11-680;

ATTENDU la garantie financière de 60 000 \$ déposée par le promoteur conformément à la résolution 2017-04-235 pour couvrir les coûts d'aménagement paysager de l'espace tampon de la phase I;

ATTENDU la garantie financière de 15 000 \$ exigée aux termes de la résolution 2018-11-680 pour couvrir les coûts d'aménagement paysager de l'espace tampon de la phase II;

ATTENDU les discussions entre le directeur général et le promoteur à l'effet d'utiliser le solde de 30 000 \$ de la garantie financière déposée pour la phase I en garantie de la réalisation des travaux d'aménagement paysager de la phase II du projet;

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'affecter la garantie financière de 60 000 \$ déposée par le promoteur pour couvrir la réalisation des aménagements paysagers de la phase I du projet de développement de la rue Yvonne-Lacroix conformément à la résolution 2017-04-235, aux phases I et II du projet.

DE libérer le promoteur de l'obligation de fournir la garantie financière de 15 000 \$ pour couvrir la réalisation des aménagements paysagers de la phase II du projet de développement conformément à la résolution portant le numéro 2018-11-680.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-049
RAPPORT D'EMBAUCHE – PÉRIODE DU 16 SEPTEMBRE AU
22 DÉCEMBRE 2018**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accuser réception du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines et de la paie du rapport des engagements temporaires de personnel dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 16 septembre au 22 décembre 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-050
ENGAGEMENT – TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT, MATIÈRES
RÉSIDUELLES AU SERVICE DU GÉNIE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'engager Marie-Claude Trachy-Bourget au poste de technicienne en environnement, matières résiduelle, syndiqué régulier à temps complet au Service du génie à compter du 21 janvier 2019.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-051
MANUEL DES CONDITIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOI DU
PERSONNEL CADRE – MISE À JOUR**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver la mise à jour de l'organigramme de la Mairie et de la Direction générale.

D'approuver la mise à jour de l'annexe A du manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre de la Ville de Boisbriand ayant trait au personnel de la Mairie et de la Direction générale.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2019-01-052
CRÉDIT D'IMPÔT PROVINCIAL 2018**

ATTENDU le taux de crédit d'impôt provincial erroné utilisé en 2018 pour le calcul des retenues d'impôts à la source de tous les salariés de la Ville;

ATTENDU que cette situation occasionne un manque à gagner auprès du gouvernement provincial;

ATTENDU que la Ville désire réduire l'impact pour tous les salariés de la Ville;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser le versement par la Ville au gouvernement provincial d'un montant approximatif de 172 500 \$, représentant le montant d'impôt à la source non retenu en 2018 pour l'ensemble de ses salariés.

D'aviser chaque salarié par écrit du montant avancé par la Ville en son nom qui devra être remboursé au cours de l'année 2019.

DE récupérer cette avance de fonds de chaque salarié selon le montant qui lui est attribuable, par un montant retenu sur chacune des paies restantes de l'année 2019 ou au moment du départ du salarié, le cas échéant.

D'ajuster les relevés fiscaux 2018 en tenant compte des montants réels versés au nom des salariés.

DE s'assurer que tous les montants avancés par la Ville au nom des salariés soient récupérés avant la fin de l'année 2019.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les élus par la suite, prennent la parole à tour de rôle.

RÉSOLUTION 2019-01-053 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE lever la séance à 20 h 50.

Adoptée